

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DEAME-DES-PINS

Une séance extraordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le **21 novembre 2016** à 19 h 00 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Julien Auclair
Siège #2 - Lyne Bourque
Siège #4 - Sonia Quirion
Siège #5 - Richard Bolduc
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Siège #3 - Daniel Fortin

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la pro-mairesse, Lyne Bourque. Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal sont aussi présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi.

Après vérification du quorum, madame la pro-mairesse déclare la séance ouverte.

272-11-2016

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Richard Bolduc, secondé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et déposé.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Financement du règlement d'emprunt # 251-2016

3.2 - Financement du règlement d'emprunt 251-2016

3.3 - Responsable des loisirs - échelle salariale 2017

3.4 - Responsable des loisirs - échelon 2017

3.5 - Monitrice et monitrice en chef du camp de jour - échelle salariale 2017

3.6 - Inspecteur municipal et de voirie adjoint

3.7 - Inspecteur municipal et de voirie - échelle salariale 2017

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - SUJETS À DISCUTER

273-11-2016

3.1 - Financement du règlement d'emprunt # 251-2016

Il est proposé par Julien Auclair, secondé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-des-Pins accepte l'offre qui lui est faite de **Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière** pour son emprunt par billets en date du 29 novembre 2016 au montant de 107 600 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 251-2016. Ce billet est émis au prix

de **100,00 \$** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

6 100 \$	2,625 %	29 novembre 2017
6 300 \$	2,625 %	29 novembre 2018
6 400 \$	2,625 %	29 novembre 2019
6 600 \$	2,625 %	29 novembre 2020
82 200 \$	2,625 %	29 novembre 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

274-11-2016

3.2 - Financement du règlement d'emprunt 251-2016

ATTENDU que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-des-Pins souhaite emprunter par billet un montant total de 107 600 \$:

Règlements d'emprunt n° Pour un montant de \$

251-2016	107 600 \$
----------	------------

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par Sonia Quirion, secondé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 107 600 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 251-2016 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la pro-mairesse, Mme Lyne Bourque et la secrétaire-trésorière, Mme Dominique Lamarre;

QUE les billets soient datés du 29 novembre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

- 2017 6 100 \$**
- 2018 6 300 \$**
- 2019 6 400 \$**
- 2020 6 600 \$**
- 2021 6 600 \$(à payer en 2021)**
- 2021 75 600 \$ (à renouveler)**

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-des-Pins émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 29 novembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 251-2016, chaque

emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

275-11-2016

3.3 - Responsable des loisirs - échelle salariale 2017

ATTENDU qu'une mise à jour de l'échelle salariale pour le poste de ressource en loisirs a été demandée par le conseil suite à l'analyse de chacune des échelles salariales existantes;
ATTENDU que la directrice générale et le comité des Ressources humaines a travaillé à l'élaboration de ladite échelle;
ATTENDU que la nouvelle échelle salariale a été présentée aux représentants des municipalités de Saint-Philibert et de Saint-Simon-les-Mines avec qui le temps de la ressource en loisirs est partagé;
ATTENDU que les municipalités de Saint-Philibert et de Saint-Simon-les-Mines devront également faire approuver cette échelle salariale par leur conseil municipal respectif ;

Il est proposé par Julien Auclair, secondé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Pins adopte l'échelle salariale de la ressource en loisirs, ce document étant annexé et faisant partie intégrante de ce procès-verbal;
QUE cette nouvelle échelle salariale soit appliquée dès le 1er janvier 2017.

276-11-2016

3.4 - Responsable des loisirs - échelon 2017

ATTENDU la nouvelle échelle salariale pour le poste de responsable des loisirs qui entre en vigueur le 1er janvier 2017;
ATTENDU l'évaluation annuelle de la ressource effectuée par les membres du comité intermunicipal des loisirs;
ATTENDU la proposition du comité intermunicipal des loisirs quant à l'échelon de Dominic Veilleux en 2017;

Il est proposé par Richard Bolduc secondé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que M. Dominic Veilleux sera, à compter du 1er janvier 2017, à l'échelon 7 de l'échelle salariale adoptée par la résolution no. 275-11-2016.

277-11-2016

3.5 - Monitrice et monitrice en chef du camp de jour - échelle salariale 2017

ATTENDU la mise à jour de l'échelle salariale pour les postes de monitrices et de monitrice en chef du camp de jour municipal;

Il est proposé par Sonia Quirion, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'échelle salariale pour les postes de monitrices au camp de jour municipal corresponde au salaire minimum plus 50¢ à l'échelon 1, avec une augmentation annuelle de 25¢ jusqu'à concurrence de 5 échelons;
QUE l'échelle salariale pour le poste de monitrice en chef au camp de jour municipal corresponde au salaire minimum plus 2\$ à l'échelon 1, avec une augmentation annuelle de 50¢ jusqu'à concurrence de 5 échelon;
QUE l'échelle salariale pour les postes de monitrices et de monitrice en chef entent en vigueur au 1er janvier 2017.

Le conseiller municipal M. Richard Bolduc a déclaré son intérêt pécuniaire et n'a pas pris part à la présente résolution.

278-11-2016

3.6 - Inspecteur municipal et de voirie adjoint

ATTENDU les besoins à combler afin d'effectuer du travail relatif à l'urbanisme et à la délivrance des permis et des certificats;
ATTENDU les besoins en entretien des parcs et des espaces verts;

ATTENDU les besoins ponctuels à combler afin de réaliser certains travaux en voirie avec l'inspecteur municipal et de voirie;
ATTENDU la proposition reçue de M. Bastien Thibodeau afin de réaliser ce travail à titre contractuel;

Il est proposé par Sonia Quirion, secondé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'accepter la proposition de M. Bastien Thibodeau, contractuel, au taux de 26 \$ de l'heure jusqu'en septembre 2017;
QUE ce taux inclus les outils de travail de M. Thibodeau ainsi que tous les déplacements requis à la réalisation de son mandat;
QUE le nombre d'heures estimé à la réalisation du mandat est de 7,5 heures par semaine, ce nombre pouvant être doublé dès le printemps;
QUE M. Thibodeau débute son mandat dès que possible.

279-11-2016

3.7 - Inspecteur municipal et de voirie - échelle salariale 2017

ATTENDU la mise à jour de l'échelle salariale pour le poste d'inspecteur municipal et de voirie;

Il est proposé par Richard Bolduc secondé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Pins adopte l'échelle salariale du poste d'inspecteur municipal et de voirie adjoint, ce document étant annexé et faisant partie intégrante de ce procès-verbal;
QUE cette nouvelle échelle salariale entrera en vigueur dès le 1er janvier 2017.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président d'assemblée ouvre la période de questions à 19 h 18, aucune intervention n'étant soulevée, la période de questions est aussitôt fermée à 19 h 19.

280-11-2016

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marcel Busque, secondé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 19 h 54

Lyne Bourque,
Pro-maire

Dominique Lamarre,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Lyne Bourque,
Pro-maire

Je, Lyne Bourque, pro-maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.